



Fiches-labels

Le label Organic content standard (OCS) pour les produits textiles

Le label textile OCS certifie des matières naturelles biologiques dans les textiles, garantissant une production responsable sans produits chimiques ni OGM.

Le label OCS certifie la présence de matières naturelles d'origine biologique dans les textiles. Il s'applique à divers articles et propose différents niveaux d'exigence, afin d'assurer une production responsable et respectueuse de l'environnement. Il garantit notamment des pratiques agricoles sans produits chimiques ni OGM. Que cela implique-t-il concrètement ?

Avis d'écoconso

Le label Organic Content Standard (OCS) constitue une bonne première étape pour s'assurer de la provenance biologique des fibres textiles. Il s'agit d'un label internationalement reconnu, dont le but est d'augmenter la production d'agriculture biologique.

Cependant, contrairement à d'autres labels textiles, il n'est pas aussi complet dans ses critères. Il ne possède pas de critères « sociaux » adressant les conditions de travail et les droits des travailleurs et travailleuses. Et il ne possède pas non-plus de plus amples critères environnementaux comme la nocivité des substances utilisées pour les teintures et la finition, ou la gestion de l'eau et de l'énergie par exemple.

Il est aussi très important de distinguer les labels «OCS blended » et « OCS 100 ». Bien qu'il s'agisse d'une première étape, le label « OCS Blended » est d'application à partir d'un minimum de 5% de fibres labellisées. Ce pourcentage est donc minime par rapport à la composition entière du produit, et il y a lieu d'y prêter attention.

Résumé des critères

Le label OCS permet d'identifier la présence de matières premières naturelles végétales (coton,..) ou animales (soie, laine,..) issues de l'agriculture biologique.

Deux labellisations OCS existent :

- OCS blended : moins contraignant, ce label s'applique dès qu'il y a 5% de produits certifiés

biologiques dans le produit final

- OCS 100 : ce label est de rigueur à partir du moment où 95% de matières premières constituant le produit sont issues de l'agriculture biologique.

Produits concernés

Les produits textiles avec un minimum de 5% de matières naturelles (végétales ou animales), uniquement à destination non « alimentaire ». On retrouve ce label sur des vêtements, accessoires, sacs....

Portée du label

Ce label contient :

- des critères environnementaux : oui
- des critères sociaux : non
- des critères liés à la santé : non
- des critères liés au bien-être animal : oui

Ce label concerne le produit, depuis la production des fibres jusqu'à la production de l'objet final.

Critères du label

Environnement

Une partie des matières premières du produit est issue de l'agriculture biologique provenant d'exploitations agricoles certifiées biologiques, ou « en conversion ». Cela implique que la production ait été réalisée sans utilisation d'intrants chimiques et de pesticides, et ce dès la première étape de plantation jusqu'au produit final. Les OGM ne sont par ailleurs pas autorisés dans les matières labellisées.

Deux niveaux de labellisation existent, dépendant de la quantité de matière labellisée dans le produit :

- OCS blended : de 5% à 95% de produits certifiés biologiques dans le produit final à l'exception des accessoires et garnitures. Le pourcentage de matières certifiées est indiqué sur l'étiquette.
- OCS 100 : ce label est apposé si le produit contient minimum 95% de matières biologiques. Le reste des matières peut être composé de n'importe quel matériau, à l'exception de la matière labellisée. Pratiquement on ne peut donc pas avoir un produit labellisé OCS 100 qui soit composé de 95% de coton biologique et 5% de coton traditionnel.

Bien-être animal

Interdiction du mulesing pour les moutons en provenance d'un pays où cette pratique est réalisée. La labellisation indique que la ferme ne permet pas cette pratique, ou qu'elle est certifiée « [responsible Wool Standard](#) »

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir <https://textileexchange.org/app/uploads/2021/02/OCS-201-V3.1-OCS-User-Manual.pdf>

Gestion du label

Créé en 2013, le label appartient à Textile Exchange. Cette association œuvre pour réduire les impacts de l'industrie textile sur le monde, les eaux et les sols, l'air ainsi que la population humaine.

Les critères ont été choisis par le groupe de travail « International Working Group », dont font partie entre autre le label GOTS, plusieurs entreprises et des associations.

Contrôle indépendant ?

Il y a un contrôle indépendant réalisé chaque année par des certificateurs

Site

Voir <https://textileexchange.org/organic-content-standard/>

Catalogue des produits / entreprises labellisés

Aucun catalogue de produits n'est actuellement disponible.

Lire aussi

- [Trouver un vêtement écologique et équitable grâce aux labels](#)
- [Comment choisir des vêtements bio, éthiques, écoresponsables ?](#)
- [Laine, cuir, soie & co : tout savoir sur les fibres textiles animales](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

<https://ecoconso.be/content/le-label-organic-content-standard-ocs-pour-les-produits-textiles>